

◆ **Le Constat**

La société a connu des transformations profondes ces dernières décennies. Suite à l'apparition de nouvelles formes de travail, à l'évolution démographique, à la diversité croissante des situations familiales, ainsi qu'à l'insécurité, la marginalisation et l'exclusion, la protection sociale en vigueur est devenue inadéquate. Le système dont le but est de garantir à tous les moyens financiers suffisants pour vivre doit être repensé.

◆ **Le Revenu de Base Inconditionnel**

Par conséquent, nous réclamons l'introduction d'un revenu de base inconditionnel (RBI) qui assure à toute personne en toute circonstance le minimum pour une vie décente. Le RBI est un revenu identique pour chacun, versé mensuellement et automatiquement à toute personne, sans condition d'activité rémunérée ou d'état de nécessité, quel que soit son état civil ou sa capacité de travailler et qui est :

- versé aux individus et non aux ménages ;
- versé sans tenir compte de tout autre élément de revenu ou de fortune ;
- versé sans qu'il y ait obligation d'accepter un travail ou de prouver son incapacité de travailler ;
- d'un montant suffisant pour permettre une existence digne et de participer à la vie sociale.

Nous n'assortissons pas le RBI d'une "contre-prestation" ni d'aucune forme d'obligation ou de contrôle. Chaque personne est rémunérée de droit par le RBI parce qu'elle existe, et non plus parce qu'elle n'a pas un revenu ou une fortune suffisants pour vivre. Le RBI remplace les autres prestations sociales jusqu'à hauteur de son montant.

◆ **Pourquoi le RBI ?**

Un tel revenu permet à tout citoyen de satisfaire ses besoins de base et de vivre dans la dignité, comme cela est garanti par la Constitution fédérale (art.7, 12 et 41) et par la Déclaration des Droits de l'homme (art. 25). Le RBI est une réponse à une situation d'insécurité économique, mais sans les règlements et la bureaucratie des systèmes de sécurité sociale d'aujourd'hui. Une fois les besoins essentiels couverts par ce revenu, on peut penser à autre chose - et vivre ! Voilà la force du RBI : le fait d'organiser sa vie à sa convenance ne sera plus le luxe de certains, mais à la portée de tous. Tout service rendu le sera de plein gré, et non sous la contrainte.

◆ **Le RBI implique un nouveau modèle de société**

Le RBI découple partiellement travail et revenu. Aujourd'hui, le revenu du travail n'assurant plus la sécurité, il faut assurer cette sécurité avant le travail. Ce revenu procure non seulement la sécurité, mais aussi la liberté, car il permet à chacun d'exercer le type d'activité (rémunérée, bénévole, politique ou autre) et le temps (plein, partiel, occasionnel, saisonnier...) qu'il préfère, sans que celui-ci doive en premier lieu lui permettre de gagner sa vie.

◆ **Conséquences sur l'économie suisse**

La réalisation du RBI aura forcément des effets importants sur le plan économique, comme cela a déjà été le cas avec l'introduction de l'AVS/AI. La société ne s'organisera plus exclusivement sur le modèle de l'économie du profit. Les entreprises profiteront aussi du RBI: elles n'auront plus pour rôle de financer la survie de leurs employés et leurs familles, ni de supporter des charges sociales complexes, mais plutôt de motiver les salariés à la vie de l'entreprise. La liberté contractuelle pourra enfin s'appliquer réellement au marché du travail. Même si le RBI permet à ceux qui le souhaitent de vivre simplement sans travailler, il n'empêche personne de poursuivre une activité lucrative, l'être humain étant naturellement actif et créatif.

◆ **La mise en place du RBI**

L'introduction du RBI se fera pragmatiquement, soit par une mesure générale, soit par extension graduelle des assurances existantes, ou par d'autres étapes. Le RBI ne couvrant que le minimum vital, son financement est garanti. Ce qui sera à déterminer, c'est la meilleure méthode pour le réaliser. De sérieuses estimations indiquent que globalement, le RBI ne chargera pas plus qu'aujourd'hui les caisses publiques.